

On the Venereal Disease. London, 1786. Traduction française par G. Richelot, avec notes de Ricord, 3^e édit., 1859. — LAGNEAU, *Exposé des diverses méthodes de traiter la maladie vénérienne*. Paris, 1803. A la sixième édition, l'ouvrage prit le titre de : *Traité pratique des maladies vénériennes*. Paris, 1826. — PH. BOYER, *Traité pratique de la syphilis*. Paris, 1836. — WALLACE, *A Treatise on the Venereal Disease and its Varieties*. London, 1838. — RICORD, *Traité pratique des maladies vénériennes*, etc. Paris, 1838. — IDEM, *Lettres sur la syphilis*, nouvelle édition, 1856. — F. J. BEHREND, *Syphilidologie, eine Sammlung, des Wissenswerthesten aus der neuesten syphil. Literatur*, 1839-1845, 7 vol. — CAZENAVE, *Traité des syphilides*. Paris, 1843. — IDEM, *Annales des maladies de la peau et de la syphilis*, 1848-1851. — BASSEREAU, *Traité des affections de la peau symptomatiques de la syphilis*, 1852. — L. PARKER, *Modern Treatment of Syphilitic Diseases*, 3^e édit., 1854. — YVAREN, *Des métamorphoses de la syphilis; recherches sur le diagnostic des maladies que la syphilis peut simuler, et sur la syphilis à l'état latent*. Paris, 1854. — VIDAL, *Traité des maladies vénériennes*, 3^e édition, 1859. — DIDAY, *Exposition critique et pratique des nouvelles doctrines sur la syphilis*. Paris, 1858. — BAZIN, *Leçons théoriques et cliniques sur les syphilides considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec les éruptions dartreuses, scrofuleuses et parasitaires*, 1859. — J. MICHAELIS, *Compendium der Lehre von der Syphilis*. Wien, 1859. — VIRCHOW, *La syphilis constitutionnelle*, traduit par Paul PICARD, 1860. — MELCHIOR ROBERT, *Nouveau Traité des maladies vénériennes*. Paris, 1861.

§ II. — Etiologie de la syphilis.

1^o Du virus syphilitique.

L'existence d'un principe contagieux syphilitique est admise depuis Fernel. Ce virus est un agent invisible, sur la nature duquel les recherches chimiques et microscopiques n'ont donné que des indications insignifiantes. On en a fait une substance acide, alcaline, un poison âcre et corrosif; on l'a expliqué par des vibrions; mais toutes les recherches ont été inutiles, on n'a pu isoler le principe virulent, et, aujourd'hui comme au temps de Fernel, le virus syphilitique ne peut être apprécié que par ses effets.

A une époque ce principe a été nié, et l'on a considéré l'ensemble des manifestations syphilitiques comme une collection artificielle de symptômes n'offrant pas entre eux le moindre rapport. Nous avons déjà parlé de cette doctrine et du peu de succès qu'elle obtint. Depuis lors elle s'est montrée de nouveau sous une forme un peu différente; quelques médecins ont nié la spécificité syphilitique, et ont voulu expliquer par l'action toxique du mercure ou l'hydrargyrose, l'ensemble symptomatique de la syphilis. Ceux qui ont avancé cette opinion ne s'appuyaient que sur une hypothèse. Ils admettaient, sans la démontrer, l'identité entre les symptômes du mercurialisme et les manifestations de la vérole, et là où il y a à peine une apparence grossière, ils proclamaient une identité absolue. Mais les malades qui n'ont pas pris de mercure et qui cependant présentent des symptômes syphilitiques sont assez nombreux pour qu'il soit inutile de réfuter davantage l'hypothèse des antimercu-
rialistes.

Le principe syphilitique existe donc, et sans nous occuper s'il agit

comme un ferment ou un levain, s'il est acide ou corrosif, questions tout à fait insolubles, nous admettrons l'existence de ce virus, en avouant toutefois notre ignorance sur sa nature intime. Nous ne connaissons pas davantage les modifications qu'il imprime aux sécrétions qui lui servent de véhicule. Le pus et les autres liquides auxquels il est intimement uni ne présentent, par les divers moyens d'investigation que nous possédons, rien de particulier.

Nous savons seulement que la matière virulente se trouve aussi bien dans le pus des chancres que dans la sécrétion des lésions constitutionnelles, et que, pour exercer une action spécifique, elle ne doit avoir subi aucune altération. La gangrène des tissus qui la sécrètent, le mélange avec des acides et des alcalis, lui enlèvent ses propriétés; mais on a pu la conserver dans les tubes douze ou quinze jours, sans qu'elle ait perdu sa faculté d'inoculation.

Quant à la plaie virulente, elle a une sphère d'activité sur laquelle nous reviendrons en faisant l'histoire du chancre: nous voulons citer seulement des expériences qui ont été faites par Melchior Robert, à la suite d'excisions chancreuses. Le sang puisé sur la plaie produite par l'excision des chancres, soit simples, soit indurés, n'est pas inoculable d'un malade à l'autre pendant les trois premiers jours qui suivent l'excision; mais dès que la suppuration s'est rétablie à la surface des plaies, c'est-à-dire vers le quatrième jour, la matière sécrétée est devenue inoculable, et qui plus est l'induration s'est reproduite dans de certaines limites, au-dessous de ces plaies, lorsqu'il s'agissait de chancres indurés.

2^o De la contagion.

La syphilis se transmet par contagion et par hérédité. Quand nous parlerons de la *syphilis héréditaire* nous examinerons les différents modes suivant lesquels la maladie se transmet alors. Il n'est question maintenant que de la contagion des accidents locaux de la vérole.

Aujourd'hui la vérole n'est plus considérée comme une maladie miasmatisique; et les récits de contagion par l'air tiennent du merveilleux et non de la réalité. Il faut pour l'infection, qu'il y ait contact du liquide virulent avec un tissu organisé; l'orgasme vénérien n'est même pas nécessaire comme on le disait au temps de Nicolas de Blegny et de Fallope.

Les contagions qu'on pourrait appeler médicales, c'est-à-dire les accidents qui surviennent aux médecins à la suite de l'examen de malades infectés, sont aujourd'hui assez nombreuses pour fournir un argument sans réplique à la non-nécessité de l'orgasme pour la possibilité de la contagion. Il suffit qu'il y ait application du liquide virulent sur les tissus organisés; mais ces tissus doivent être dans des conditions de réceptivité spéciale.

La condition qui facilite le plus cette contagion, c'est l'existence d'une plaie, d'une éraillure récente sur les points qui se trouvent exposés.

C'est, en effet, sur les parties les plus susceptibles de se laisser déchirer en raison soit de la finesse des tissus, soit de dispositions anatomiques spéciales, que nous voyons le chancre se développer le plus souvent, cela explique, par exemple, sa plus grande fréquence à la commissure inférieure de la vulve, au pénis, sur la muqueuse du prépuce, etc.

Mais les chancres peuvent se développer sur tous les points du corps. La statistique suivante, due à Fournier (1), donnera sur ce sujet des renseignements très-précis.

Siège des chancres sur 824 malades.

Malades affectés de chancres.	Indurés.	Simple.
Du gland et du prépuce.....	314	296
Du fourreau de la verge.....	60	15
Multiples de la verge.....	11	17
Du méat urinaire.....	32	9
Intra-uréthraux.....	17	3
Du scrotum.....	7	»
Du sillon péno-scrotal.....	4	»
De l'anus.....	6	2
Des lèvres.....	12	»
De la langue.....	3	»
Du nez.....	1	»
De la pituitaire.....	1	»
De la paupière.....	1	»
Des doigts.....	1	1
De la jambe.....	1	»

Mais l'éraillure, la petite plaie dont nous venons de parler, sont-elles nécessaires pour l'infection? Cette question n'a pas encore pu être résolue d'une façon certaine, et peu d'expériences ont été tentées dans le but d'éclairer la solution de cet intéressant problème.

Cependant deux faits observés par Cullerier, à l'hôpital de Lourcine, nous apprennent que l'on a pu laisser pendant trente-cinq minutes, dans un vagin dont la muqueuse était intacte, du pus de bubon virulent, sans qu'il y ait eu contagion. Ce résultat paraîtrait donc devoir faire admettre la nécessité de l'éraillure; mais une affirmation absolue est impossible; nous croyons même que l'érosion n'est pas nécessaire. En faveur de sa nécessité, on a rappelé les cas de *contagion médtate* dans lesquels, comme dans l'expérience de Cullerier, une femme aurait pu servir de véhicule au virus. Ces faits, peu certains, sur lesquels avait déjà insisté Swediaur, prouvent seulement que la contagion n'est pas toujours forcée, mais ils ne prouvent absolument rien de plus.

Beaucoup d'autres questions appartiennent encore à l'étude du virus syphilitique. La syphilis est-elle transmissible aux animaux? Y a-t-il un ou plusieurs virus? toutes les sécrétions virulentes possèdent-elles la même propriété d'inoculation?

(1) Ricord, *Leçons sur le chancre*, rédigées par A. Fournier, p. 252. Paris, 1858.

Ces diverses questions seront mieux à leur place dans d'autres points de l'histoire de la syphilis. Nous verrons alors que certaines sécrétions peuvent s'inoculer assez facilement aux animaux, tandis que pour d'autres l'inoculation est toujours négative. Melchior Robert, qui ne reconnaît qu'une seule espèce de virus, a entrepris sur ce sujet des expériences, et il admet la possibilité de l'inoculation chancreuse; mais jamais il n'a vu, à la suite de cette inoculation, de manifestations constitutionnelles. Les expériences de Maunoury (de Chartres) sur des lapins, dans le tissu cellulaire desquels il a introduit des fragments de chancre, indurés, enlevés à des malades, et celles de Sigmund, n'ont encore reproduit que des accidents locaux sans trace de syphilis constitutionnelle. Maunoury (1) a vu que le pus du chancre inoculé de l'homme aux animaux est sans effet; qu'un chancre récent, exempt de médication, enlevé en totalité ou en partie, et introduit dans le tissu cellulaire de la région supérieure du cou d'un lapin, produit de l'inflammation, une suppuration *sui generis*, un gonflement des ganglions cervicaux, accidents qui, dans un cas, furent mortels; enfin, qu'un chancre ancien n'a plus cette propriété inflammatoire. Mais on ne saurait vraiment rien conclure de ces expériences.

En passant en revue les diverses phases qu'a traversées l'histoire de la syphilis, nous avons montré à quelle époque et comment la blennorrhagie avait été séparée du type syphilitique; à quelle époque et comment aussi le virus chancreux avait été dédoublé. Nous dirons seulement ici que cette dualité chancreuse, acceptée aujourd'hui avec une grande faveur, demande de nouvelles observations pour être admise d'une façon certaine. Déjà on a signalé des chancres mous suivis de symptômes constitutionnels; mais comme en syphilographie on a l'art de faire rentrer forcément les faits dans les doctrines, on n'a pas tardé à expliquer ces exceptions. La théorie des chancres mixtes est née à Lyon pour servir cette cause, et Ricord, comme nous l'avons vu, admet que dans ces cas exceptionnels le chancre a pris la forme molle, parce qu'il était sur un sujet syphilitique; mais que, transplanté sur un sujet vierge, il a retrouvé sa première origine qui était infectante. Ces explications subtiles seront-elles applicables à tous les cas exceptionnels? Nous en doutons, et c'est moins par des théories que par une observation rigoureuse qu'on parviendra à élucider les points encore obscurs de cette doctrine. On devra surtout confronter les malades, les comparer en continuant les recherches qui depuis quelque temps déjà ont été faites dans cette direction par Bassereau, Ricord, Fournier et Rollet.

Les travaux récents ont encore démontré que l'on avait eu tort d'assimiler l'inoculation sur un malade syphilitique à l'inoculation sur un sujet vierge, et c'est sur cette erreur qu'était fondée la doctrine de Hunter sur la contagion du pus des accidents secondaires. Nous reviendrons sur cette question dans un article spécial.

(1) *Gazette hebdomadaire*, 1855, p. 548.

La syphilis, une fois introduite dans l'économie, subit l'influence de certaines causes prédisposantes et déterminantes : ces influences sont hygiéniques, pathologiques ou physiologiques.

Les divers climats et les différentes saisons ont été tour à tour accusés de favoriser le développement des manifestations syphilitiques. Lagneau croit que l'influence d'un climat chaud est des plus heureuses sur la marche de la syphilis; Legendre avait été conduit par quelques observations à une opinion tout opposée; Bazin tient plutôt pour pernicieuse l'influence du passage brusque du froid à la chaleur. Dans notre climat tempéré, l'opinion de Bazin est vraie, mais il est d'ailleurs incontestable que la syphilis a des formes plus légères dans les climats très-chauds que dans les climats froids.

Des causes artificielles et certaines maladies ont une action très-prononcée sur le développement de la syphilis. C'est à la suite d'une longue marche, ou d'un bain très-chaud, qu'on voit souvent apparaître une syphilide. Certaines formes morbides s'observent plutôt avec certains tempéraments et à certains âges : nous aurons l'occasion de montrer la diversité des éruptions que présentent les adultes et les nouveau-nés. Enfin, il y a une espèce d'idiosyncrasie qui fait que certaines prostituées ont une immunité presque absolue, tandis que d'autres sont fort souvent infectées. On n'a aucune notion sur la nature de cette immunité; aucune statistique n'en a établi le plus ou moins de fréquence; mais c'est un fait que différents observateurs ont noté, et sur lequel Parent-Duchâtel et avait vivement appelé l'attention.

On a publié quelques statistiques qui ont montré l'influence de certaines conditions sociales sur le développement comparé de la blennorrhagie et de la syphilis. Ainsi sur 510 cas de syphilis, Puche (1) a trouvé la contagion transmise comme il suit :

Prostituées.....	374
Filles entretenues.....	48
Ouvrières.....	68
Domestiques.....	10
Femmes des malades.....	10

Fournier, sur 320 malades observés à l'hôpital, a classé ainsi les sources de chancres indurés :

Filles publiques.....	234
Filles exerçant la prostitution clandestine.....	39
Ouvrières.....	25
Domestiques.....	14
Femmes mariées.....	10
Sodomites.....	4

Cette même proportion se maintient pour le chancre mou; mais elle

(1) Fournier, *De la contagion syphilitique*, thèse de Paris, 1830, p. 116.

n'existe plus pour la blennorrhagie. Ainsi sur 387 blennorrhagies, Puche a trouvé :

Filles publiques.....	12
Prostitution clandestine.....	44
Filles entretenues, filles de théâtre.....	138
Ouvrières.....	126
Domestiques.....	41
Femmes mariées.....	26

Nous n'avons cité cette statistique que pour montrer l'influence des visites faites au dispensaire de la police sur la diminution de la blennorrhagie, accident très-reconnaissable à un examen rapide. Malheureusement cette influence n'est pas aussi bienfaisante sur l'extinction des chancres.

§ III. — Anatomie pathologique et symptomatologie.

Nous allons passer successivement en revue les différents accidents de la syphilis locale et générale, et dans les nombreuses parties de ce paragraphe nous serons souvent obligé d'étudier chacun de ces accidents comme un tout complet. Nous diviserons d'abord ce sujet en deux groupes sous le titre de : *accidents locaux* et *accidents constitutionnels*.

I. — ACCIDENTS LOCAUX

Il n'y a qu'un seul accident local et primitif de la syphilis, c'est le *chancre*. Mais nous entendons ici, par l'expression d'*accidents locaux*, non-seulement le chancre, mais quelques-unes de ses conséquences immédiates, l'*angioleucite*, le *bubon*, les *végétations*, dont la présence ne commande pas fatalement la *syphilis constitutionnelle*.

1° Chancre.

Le *chancre* a été défini de bien des manières, et dans ces nombreuses définitions on s'est placé à des points de vue assez différents. Les uns ont cherché surtout à caractériser son expression symptomatique, et les définitions par lesquelles on a voulu ainsi indiquer sa valeur diagnostique sont aussi variées que les doctrines qu'elles représentent : ainsi on a fait du chancre un accident tantôt primitif, tantôt constitutionnel de la syphilis; on a dit que le chancre était toujours un des premiers accidents de la vérole, rangeant, parmi les autres symptômes primitifs, la blennorrhagie, le bubon et la pustule plate; on a proclamé que le chancre était le seul accident primitif de la syphilis. « Le chancre est à la vérole ce que la morsure du chien enragé est à l'hydrophobie »; ou bien encore, « c'est l'exorde obligé de la syphilis acquise ». Mais cette dernière définition donnée par Ricord ne s'applique pas à tous les chancres, puisque, pour cet auteur lui-même, plus des deux tiers des chancres ne sont pas suivis de syphilis constitutionnelle.